



Haute-Normandie

COMPTE-RENDU DES QUESTIONS DP DU 21 AVRIL

- ➤ Les élues DP SNU vous demandent pourquoi les comptes-rendus de réunion de service ne sont pas disponibles sur le site de Darnétal (dernier en date est de septembre 2014). Quand comptez-vous remédier à cette situation ?
 - Réponse de la direction: Un rappel a été fait. Les comptes-rendus sont disponibles et sont maintenant mis à disposition de tous les agents.
- ➤ Concernant le découpage du bassin de Rouen, si un agent est en désaccord avec la décision d'affectation de la direction, quelle voie de recours a-t-il ?
 - Réponse de la direction : L'agent a la possibilité de saisir le comité d'arbitrage qui est composé du DRA, DRH ; DT et N+1.
- ➤ Concernant l'instruction 2015-21 du 16/03/2015 sur la gestion du risque d'intempérie, comment et quand comptez-vous informer les agents ? Comment sera géré le compteur spécifique ?
 - <u>Réponse de la direction</u>: L'information sera donnée au CHSCT du 28/04/15. Nous sommes en attente de la DG pour la mobilité de ce compteur. Cette instruction sera effective seulement quand il y a une vigilance rouge de Météo France.
- ➤ Les agents sous statut sont-ils soumis aux même règles de mobilité que les agents sous statut privé ? (quelle de mobilité dans leur contrat) La résidence administrative est —elle le bassin ou l'agence ?
 - <u>Réponse de la direction</u>: La résidence administrative est le bassin de Rouen et non l'agence.

Est-il prévu à terme une sous-traitance totale de l'activité 3949 ?

Réponse de la direction : A ce jour, il n'est prévu que la file IDE et recours.

➤ Concernant le découpage du bassin de Rouen, les agents actuellement absents pour maladie ou congé maternité recevront-ils une fiche de vœux ? Si oui, quelle information auront-ils reçus en amont ? Si non, comment sera traité leur retour sur site à terme ?

<u>Réponse de la direction</u>: Les agents actuellement absents vont recevoir le document de présentation de la nouvelle organisation et une fiche de vœux.

Prochaine réunion des DP: le 19 MAI 2015

Si vous avez des questions, merci de nous les adresser avant le 12 mai 2015

Vos déléguées du personnel : Dorothée LECLERC (<u>dorothee.leclerc@pole-emploi.fr</u>)

Myriam ZIATI (<u>myriam.ziati@pole-emploi.fr</u>)